



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6933^e séance

Mercredi 13 mars 2013, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Churkin/M. Iliichev	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Briz Gutiérrez
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	République de Corée	M. Shin Dong Ik
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. Menan

Ordre du Jour

La situation en Sierra Leone

Dixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2013/118)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-25737 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Dixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2013/118)

Le Président (*parle en russe*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Sierra Leone à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Samura M. W. Kamara, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jens Anders Toyberg-Frandzen, Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. l'Ambassadeur Guillermo Rishchynski, Représentant permanent du Canada, en sa capacité de Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/118, qui contient le dixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

Je donne maintenant la parole à M. Toyberg-Frandzen.

M. Toyberg-Frandzen (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de me donner l'occasion de présenter le dixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2013/118), dont il est saisi.

Comme le savent les membres, la Sierra Leone a organisé des élections présidentielle, législatives et

locales le 17 novembre 2012. Le bon déroulement de ces élections montre que la Sierra Leone est déterminée à consolider une paix chèrement acquise. Le pays a accompli des progrès considérables depuis la fin de la guerre il y a plus de 10 ans. Durant cette période, la Sierra Leone est parvenue à rétablir et à consolider l'autorité de l'État, à mettre en œuvre des programmes de relèvement national, notamment en développant les services publics, et à entreprendre des réformes dans les domaines de la gouvernance et de la sécurité.

Les capacités des institutions étatiques essentielles qui sous-tendent le processus démocratique dans le pays, notamment la Commission électorale nationale, la police sierra-léonaise et la Commission d'enregistrement des partis politiques, ont également été renforcées. L'ordre public est assuré par la police et les institutions du secteur de la sécurité dans tout le pays. La police sierra-léonaise et les Forces armées de la République de Sierra Leone, qui ont toutes les deux été restructurées après le conflit, participent maintenant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et aux opérations de maintien de la paix régionales. La Sierra Leone a par ailleurs mis en œuvre un processus de justice transitionnelle et de réconciliation réussi par le biais de la Commission Vérité et réconciliation et du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Alors que la stratégie nationale de développement mise en place par le Gouvernement, le programme pour le changement, est sur le point de s'achever, l'élaboration d'une stratégie devant y succéder au cours des cinq prochaines années, le Programme pour la prospérité, sera bientôt achevée. L'exécution du programme pour le changement a permis à la Sierra Leone d'accomplir des progrès tangibles, en particulier dans les secteurs minier et de la santé et en ce qui concerne le développement des infrastructures. Grâce aux exportations de minerai de fer, qui ont commencé, et au potentiel que représente l'exploitation pétrolière et gazière, l'économie sierra-léonaise devrait se développer et générer les ressources nécessaires pour régler certains problèmes cruciaux en améliorant la fourniture de services et le niveau de vie de la population. À cet égard, il est capital que le Gouvernement continue de déployer des efforts pour garantir la bonne gestion des ressources minérales du pays et lutter contre la corruption.

En dépit des progrès accomplis par la Sierra Leone ces 10 dernières années, des problèmes persistent, notamment s'agissant de lutter contre les causes profondes du conflit. Il faut régler les problèmes du

clivage politique et de la polarisation du pays autour de divisions régionales et ethniques, qui se sont manifestés à l'occasion des élections successives, pour renforcer l'unité et la cohésion nationales. Cette polarisation est aggravée par le système électoral du pays, selon lequel l'exercice du pouvoir revient exclusivement au vainqueur.

À cet égard, je me félicite que le Président Koroma se soit engagé à lancer un processus de révision de la Constitution de 1991 pour assurer l'instauration d'un système de gouvernance ouvert à tous. Cette révision permettra notamment de s'attaquer au clivage régional qui touche le pays et de lutter contre le grand nombre d'autres problèmes complexes qui ont contribué au conflit, mais également de garantir une progression continue vers la consolidation du processus démocratique et la réalisation du développement durable. À cet égard, il est essentiel que la révision constitutionnelle envisagée s'effectue dans le cadre d'un processus ouvert auquel participent tous les acteurs clefs. Le Gouvernement sierra-léonais a demandé l'appui de la communauté internationale, en particulier l'ONU, dans le cadre du processus de révision de la Constitution, à la fois pour faciliter le dialogue politique et mobiliser les ressources financières nécessaires.

Les institutions nationales sierra-léonaises, notamment les secteurs de la justice et de la sécurité, la Commission de lutte contre la corruption, la Commission d'enregistrement des partis politiques et d'autres entités, doivent être renforcées pour pouvoir continuer de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités respectives et gagner la confiance de la population qu'elles servent. Le renforcement croissant de l'état de droit et des institutions de gouvernance démocratique est la meilleure garantie d'une paix durable, du développement et de la prospérité économique.

La réalisation des progrès en matière de lutte contre la pauvreté et le chômage, en particulier le chômage des jeunes, et de fourniture des services publics essentiels à la population demeure gravement problématique. Les priorités énoncées dans le Programme pour la prospérité visent à réaliser ces objectifs et d'autres objectifs clefs. À cet égard, bien que le Gouvernement ait pris la direction des initiatives visant à attirer des investisseurs privés et à élargir l'assiette fiscale du pays pour financer ces priorités, l'aide internationale et la coopération au développement demeureront également indispensables pour compléter les efforts nationaux.

Comme l'a demandé le Conseil dans la résolution 2065 (2012), une mission d'évaluation technique interinstitutions s'est rendue en Sierra Leone en janvier afin de formuler des propositions pour la relève, le retrait et la stratégie de désengagement du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) après avoir organisé de nombreuses consultations avec tous les représentants de la société sierra-léonaise.

Les progrès accomplis par la Sierra Leone sont une preuve de ce qu'il est possible de réaliser en déployant des efforts multilatéraux et nationaux concertés après un conflit. Sur la base des progrès accomplis par la Sierra Leone et par le BINUCSIL dans l'exécution de son mandat, il convient à présent de commencer à reconfigurer la mission et de transférer progressivement les responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies, au Gouvernement sierra-léonais, aux institutions nationales et aux organisations de la société civile, ainsi qu'aux partenaires bilatéraux et internationaux. En fin de compte, ce processus s'achèvera avec le retrait de la mission.

Comme le recommande le Secrétaire général dans son rapport, le BINUCSIL, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires, doit continuer de s'acquitter de trois tâches résiduelles essentielles, à savoir, premièrement, la prévention des conflits et l'appui à la médiation dans le cadre du processus de révision de la Constitution; deuxièmement, l'appui à la réforme du secteur de la sécurité; et troisièmement, l'appui au renforcement des institutions de promotion et de protection des droits de l'homme.

Pour ce qui est de la première tâche, il est crucial que le BINUCSIL continue de fournir un appui aux acteurs locaux pour stabiliser la situation politique postélectorale. En dépit des suites données à la requête déposée par le principal parti d'opposition, le Sierra Leone People's Party, qui conteste le résultat de l'élection présidentielle, l'opposition et les partis au pouvoir doivent continuer de collaborer pour défendre les intérêts nationaux et faire avancer le pays. À cet effet, le BINUCSIL prévoit de mettre en place des initiatives de facilitation politique, de médiation et de promotion du consensus dans le cadre du processus de révision de la Constitution. La mission va également continuer de fournir un appui aux institutions nationales essentielles qui participent aux efforts de prévention

des conflits et de médiation, notamment la Commission d'enregistrement des partis politiques.

Dans le domaine de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, pour garantir une transition sans heurt du BINUCSIL à l'équipe de pays des Nations Unies, en collaboration avec les partenaires bilatéraux et le Gouvernement, le BINUCSIL va s'efforcer de fournir des conseils politiques stratégiques généraux et de renforcer les mécanismes de coordination de l'assistance internationale dans le secteur de la sécurité. En outre, le BINUCSIL va fournir un appui au renforcement de la gouvernance et des mécanismes de commandement et de contrôle de la police sierra-léonaise, ainsi qu'au renforcement des efforts visant à éliminer les menaces transfrontalières et la criminalité transnationale organisée, en particulier le trafic de drogue.

Enfin, comme le lui demande le Secrétaire général, le BINUCSIL va continuer d'appuyer le renforcement des institutions nationales de promotion des droits de l'homme et de l'état de droit. Cela demeurera une priorité capitale du pays.

Conformément aux dispositions transitoires prévues, les tâches de la mission vont progressivement être réduites à partir du 1^{er} avril et jusqu'à la fin de son mandat. En anticipation de la réorientation du mandat, le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies préparent actuellement des propositions de retrait dont l'élaboration sera achevée d'ici fin mars. Ces propositions envisagent des réductions d'effectifs, le transfert des archives de la mission au Siège de l'ONU et la liquidation de ses avoirs. Le BINUCSIL et l'équipe de pays de l'ONU continueront de préparer un calendrier assorti de points de référence pour la transition concernant toutes les autres tâches. Des ressources techniques et financières seront essentielles pour assurer que le passage de témoin à l'équipe de pays de l'ONU se fasse en douceur. À cet égard, je demande à la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies et aux partenaires internationaux d'aider à la fourniture de ces ressources.

La transition du BINUCSIL à l'équipe de pays des Nations Unies est un moment dont la Sierra Leone et la communauté internationale peuvent s'enorgueillir. L'engagement solide du peuple de la Sierra Leone et de ses gouvernements successifs après la guerre a été indispensable aux progrès réalisés par le pays et au succès des tâches menées par l'ONU ces 15 dernières années. Je dois dire cependant qu'il y a encore des défis à relever, ce qui exige de plus gros efforts de la part

des acteurs nationaux et l'engagement continu de la communauté internationale. C'est donc à nous tous de veiller à ce que la transition se passe bien.

À cette fin, il faut planifier le retrait graduel du BINUCSIL tout en renforçant l'appui de l'ONU et des autres partenaires internationaux au développement continu du pays, ce qui exigera une mobilisation rapide des ressources. Il faut également signaler clairement, qu'après une transition réussie et le retrait du BINUCSIL, l'ONU restera en Sierra Leone et continuera d'aider le pays par l'intermédiaire de son équipe de pays et avec l'assistance des partenaires internationaux.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Toyberg-Frandzen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. l'Ambassadeur Guillermo Rishchynski.

M. Rishchynski (Canada) : Au nom de tous les membres de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix pour la Sierra Leone, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier de cette occasion de prendre la parole.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Dernièrement, à la fin du mois de février, la Commission de consolidation de la paix a envoyé une délégation conjointe en Sierra Leone et au Libéria. Nous sommes extrêmement reconnaissants au Gouvernement sierra-léonais, au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et à l'ensemble de la famille des Nations Unies pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé. Nous tenons également à remercier les représentants de l'Australie, du Bangladesh, de l'Égypte, du Koweït, du Japon, du Royaume Uni et de la Suède pour leur participation. Nous croyons que la composition de cette délégation montre que la Commission de consolidation de la paix reste déterminée à mobiliser un soutien international durable au profit de la Sierra Leone. Cette visite a également eu lieu à un moment opportun. Le Gouvernement sierra-léonais s'emploie actuellement à définir ses priorités pour les cinq prochaines années. L'arrivée de notre mission, peu après la visite récente de la mission d'évaluation technique des Nations Unies, a également permis de procéder à un examen éclairé du prochain processus de transition. Nous aimerions formuler ici cinq observations, qui s'inspirent de ces délibérations.

Premièrement, il convient de féliciter la Sierra Leone pour la tenue, avec succès, de ses élections en novembre 2012. Ce processus électoral s'est avéré exceptionnellement pacifique. De même, il était bien organisé sur le plan technique et a donné lieu à une forte participation des électeurs. Il a aussi montré que les institutions nationales de la Sierra Leone étaient de plus en plus efficaces, et marquent également une étape importante de la consolidation de la paix dans ce pays. À cet égard, les nouvelles priorités du Gouvernement sierra-léonais, au titre du Programme pour la prospérité, témoignent aussi d'un changement d'orientation salutaire, pour se concentrer sur les efforts visant à favoriser la croissance économique, à améliorer les services sociaux et à renforcer le capital humain. La Sierra Leone élabore une stratégie qui lui permettra de relever les prochains défis prioritaires en matière de développement et d'envisager l'avenir avec optimisme.

Deuxièmement, malgré ces avancées, plusieurs problèmes persistent. Au cours de notre visite, le Président Koroma, l'ensemble des principaux partis politiques, les autorités nationales compétentes et des acteurs de la société civile se sont dits préoccupés par la « règle du tout ou rien » qui caractérise le système politique sierra-léonais. Ces préoccupations portaient également sur la fragmentation régionale évidente provoquée par le récent scrutin. C'est pourquoi le Président Koroma a fait connaître son intention de procéder à un examen de la Constitution, reporté depuis trop longtemps déjà, tel qu'il avait été proposé initialement par la Commission Vérité et réconciliation. Même s'il faudra d'abord s'assurer que ce processus délicat sur le plan politique soit ouvert à tous et ait une portée nationale, il fournira une occasion importante de moderniser une série de dispositions civiles et sur les droits humains.

(l'orateur reprend en français)

Troisièmement, plusieurs questions en suspens nécessiteront une action à plus long terme. Le chômage chez les jeunes constitue certes un problème de taille, mais seuls des investissements soutenus du Gouvernement sierra-léonais permettront de créer des possibilités économiques et de rétablir un système d'éducation efficace. De la même manière, la croissance des secteurs de l'extraction et de l'agriculture s'avère fort prometteuse. Par contre, un large éventail d'interlocuteurs ont dit craindre de plus en plus un conflit éventuel au niveau des collectivités, si les grands investissements ne font pas l'objet d'une

gestion rigoureuse. Comme ses voisins dans la sous-région, la Sierra Leone est, elle aussi, vulnérable aux effets déstabilisateurs de la criminalité transnationale organisée et du trafic de drogue. Ces considérations nous amènent à tirer une conclusion évidente, à savoir que le moment n'est pas venu pour la communauté internationale de se désintéresser de la Sierra Leone. Pour consolider les progrès réalisés à ce jour, il faudra continuer de lui apporter notre aide.

Quatrièmement, l'Organisation des Nations Unies jouit d'une bonne réputation en Sierra Leone. C'est là le témoignage du rôle central joué par des missions successives dans le processus de consolidation de la paix. Cela montre aussi qu'il est nécessaire de veiller à une transition graduelle. Notre visite a permis de corroborer les conclusions de la mission d'évaluation technique selon lesquelles de nombreuses activités actuelles du BINUCSIL peuvent être confiées à d'autres acteurs. Toutefois, elle a aussi fait ressortir la nécessité de poursuivre le dialogue et la coopération politiques dans un certain nombre de domaines précis.

Plus spécifiquement, de nombreuses parties prenantes ont insisté sur l'importance de l'aide apportée par le BINUCSIL au processus de révision constitutionnelle et sur la nécessité de maintenir l'assistance technique au profit du secteur de la sécurité. D'abord et avant tout, le rythme de la transition doit concorder avec les besoins sur le terrain, notamment du fait que de petits investissements, à ce dernier stade, peuvent contribuer considérablement à consolider une paix durablement acquise.

Sans appeler à un ralentissement inutile des efforts, la communauté internationale doit résister à la tentation de déclarer victoire prématurément. De même, il est important de faire connaître clairement à tous les acteurs nationaux la nature de la transition opérée par l'ONU en Sierra Leone.

(l'orateur poursuit en anglais)

Cinquièmement, de nombreux enjeux auxquels est confrontée la Sierra Leone ont une dimension régionale. Les gouvernements de l'Union du fleuve Mano ont investi de nouvelles ressources dans cette institution, ce qui s'est traduit par l'augmentation correspondante de la coopération internationale et des activités transfrontalières. Les formations concernées de la Commission de consolidation de la paix entendent évaluer la façon dont elles peuvent favoriser la poursuite de ces efforts. Cette situation met également en relief

la nécessité d'un engagement politique de l'ONU au niveau régional, après que le BINUCSIL aura terminé son mandat.

Enfin, Monsieur le Président, permettez-moi de conclure par quelques observations sur la Commission de consolidation de la paix elle-même. À court terme, la formation tournera son attention vers le soutien au processus de transition, y compris en plaidant pour l'octroi des ressources nécessaires afin de combler les vides laissés par le départ du BINUCSIL. À long terme, la Commission devra harmoniser son action avec les nouvelles priorités du Gouvernement sierra-léonais au titre du Programme pour la prospérité. Comme toujours, ces efforts se poursuivront en partenariat étroit avec le Gouvernement sierra-léonais et l'ONU.

Je peux vous assurer que je continuerai à tenir le Conseil pleinement au courant du travail réalisé par la formation et c'est avec plaisir que je saisirai les autres occasions de coopérer avec le Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Rishchynski de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Kamara (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à remercier toutes les personnes ici présentes d'avoir accepté de modifier, sur notre demande, la date de la séance. Nous vous prions de nous en excuser.

Monsieur le Président, je vous transmets les salutations et les remerciements sincères de S. E. le Président Ernest Bai Koroma, au nom du Gouvernement et du peuple sierra-léonais, pour l'appui constant et l'intérêt indéfectible manifestés par le Conseil, l'ensemble des Membres de l'ONU et nos partenaires internationaux en faveur de la consolidation de la paix et de la sécurité en Sierra Leone, ainsi que pour le soutien apporté à nos aspirations au développement socioéconomique. Je voudrais également vous demander de bien vouloir excuser l'absence de mon collègue, le Procureur général et Ministre de la justice, pour des raisons indépendantes de sa volonté. Enfin, je tiens à vous adresser toutes nos félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars 2013. Nous vous remercions d'avoir donné à notre délégation la possibilité de contribuer à la présente séance d'information consacrée à la situation en Sierra Leone.

Nous avons eu le privilège d'entendre tout à l'heure l'exposé du Représentant exécutif du Secrétaire général, M. Jens Toyberg-Frandzen, sur le dixième rapport du Secrétaire général (S/2013/118) sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation (BINUCSIL), pour la période allant du 1^{er} septembre 2012 au 28 février 2013, et notamment sur les principales conclusions de l'équipe d'évaluation technique qui a effectué une mission en Sierra Leone du 14 au 25 janvier 2013. Le rapport décrit clairement les principaux progrès réalisés, ainsi que les défis qui subsistent. Nous voudrions remercier le Représentant exécutif du Secrétaire général et lui exprimer notre gratitude pour l'excellente coopération que le BINUCSIL a continué d'entretenir avec le Gouvernement et le peuple sierra-léonais dans le cadre de l'exécution de son mandat. Sous sa direction, en sa qualité de Coordonnateur résident, le système des Nations Unies continue d'apporter à la Sierra Leone une assistance technique considérable, tout en nous permettant de prendre en main la sélection, l'approbation et le suivi des projets.

Tout aussi important est l'exposé très instructif que vient de faire le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Guillermo Rishchynski, du Canada, sur sa récente visite en Sierra Leone en février. Il a attiré l'attention sur les progrès accomplis concernant les grandes priorités de la consolidation de la paix et sur la nécessité de garantir un appui durable, en particulier dans les domaines suivants : le chômage et l'autonomisation des jeunes; le renforcement du capital humain; l'amélioration du système de justice, y compris le secteur de la sécurité; l'énergie, la gestion des ressources naturelles, l'agriculture et la sécurité alimentaire; le processus de révision de la Constitution; et la nécessité d'assurer une croissance solide tirée par le secteur privé, à même de produire des dividendes de la paix plus tangibles.

Nous voudrions également, par l'entremise de son président, l'Ambassadeur Guillermo Rishchynski, exprimer nos sincères remerciements et notre gratitude aux membres de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix pour l'engagement sans faille et l'appui ferme dont ils continuent de faire preuve dans la quête de la paix et de la sécurité en Sierra Leone. Nous nous félicitons notamment de l'intérêt que le Président et les membres de la formation portent à la situation politique postélectorale en Sierra Leone, notamment pour ce qui est de l'appui que nous attendons de la formation,

du BINUCSIL et des organismes et programmes des Nations Unies en vue d'une transition sans heurt, bien planifiée et bien gérée vers une phase de consolidation de la paix davantage axée sur le développement. Nous le remercions également des vues qu'il a exprimées au sujet de l'appui futur aux priorités politiques et économiques de la Sierra Leone.

La Sierra Leone est à la croisée des chemins, à ce stade de son parcours de consolidation de la paix. Toute décision concernant la fermeture ou non du BINUCSIL devra tenir compte des défis mentionnés par le Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement sierra-léonais, ainsi que dans le rapport de l'équipe d'évaluation technique et le rapport dont nous sommes saisis.

En d'autres termes, ce processus doit se fonder sur la situation sur le terrain. À cet égard, il faudra évaluer les conséquences immédiates et futures à l'aune de la situation actuelle dans le pays et dans les pays voisins. En outre, il faut étudier attentivement la question du transfert des responsabilités à un Coordonnateur résident fort et doté de ressources suffisantes, en termes de compétences techniques et de fonds indispensables, selon un calendrier qui permettrait d'éviter toute discontinuité et tout écueil en cours de route.

Nous ne voulons pas que notre pays demeure inscrit à l'ordre du jour du Conseil indéfiniment, mais les circonstances actuelles sont telles que nous estimons nécessaire d'insister auprès du Conseil sur le fait qu'il doit fonder sa décision en ce qui concerne cette question sensible et complexe sur la situation qui règne en Sierra Leone et dans la sous-région. Bien entendu, nous partageons avec lui aussi bien l'honneur et la gloire des succès enregistrés que la responsabilité des décisions qui pourraient s'avérer peu judicieuses ou prématurées. Nous nous en remettons totalement au Conseil, et nous sommes prêts à nous soumettre à la sagesse collective du Conseil pour toute décision cruciale qui sera prise sur cette question.

Pour avancer sur la voie de la réalisation de nos objectifs de développement et l'accomplissement des tâches résiduelles liées à la consolidation de la paix, à la sécurité et à la démocratisation, nous comptons sur l'appui du BINUCSIL, même s'il doit entrer dans une phase de transition. Nous demandons donc instamment que tout processus de transition soit le résultat d'une réflexion approfondie qui tienne dûment compte de ses répercussions sur les gains obtenus jusqu'à présent, aussi bien à court qu'à long terme. À cet égard, nous

sommes prêts à collaborer avec les Nations Unies, la Commission de consolidation de la paix et nos partenaires de développement pour élaborer et mettre en œuvre un processus de transition qui permette de passer sans heurt du BINUCSIL à un système traditionnel de coordonnateur résident des Nations Unies, le cas échéant.

Aujourd'hui, nous nous félicitons tous du nouveau jalon qui a été franchi dans la consolidation de la paix et de la sécurité en Sierra Leone grâce à la tenue d'élections régulières, transparentes, crédibles et sans violences. Ces élections sont considérées comme le signe clef attestant que la Sierra Leone est prête à passer à une phase de consolidation de la paix plus axée sur le développement. Elles montrent que le processus démocratique gagne progressivement du terrain, tandis que nous nous préparons à passer en douceur du Programme pour le changement au Programme pour la prospérité, qui reprend l'esprit et les objectifs du New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles adopté, à Busan, en République de Corée, par les pays membres du Groupe G7+. À cet égard, je voudrais exprimer mes remerciements et ma gratitude à tous nos amis et partenaires pour leurs contributions opportunes au Fonds commun pour les élections géré par le Programme des Nations Unies pour le développement. Je tiens à remercier tout particulièrement les responsables et le personnel du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour la confiance qu'ils nous ont témoignée en s'investissant massivement dans notre entreprise de consolidation de la paix.

Cela fait cette année 11 ans que le conflit en Sierra Leone a officiellement pris fin. Onze années pendant lesquelles, avec l'appui du Conseil de sécurité, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix et de nos partenaires internationaux, des progrès remarquables ont été réalisés pour mettre la Sierra Leone sur la voie de la paix, de la sécurité, de la démocratie et de sa prospérité future. Tout en nous félicitant des acquis obtenus, dont certains sont absolument irréversibles, il est impératif qu'ensemble, nous continuions à relever les défis qui subsistent afin de mettre en œuvre toutes nos priorités en matière de consolidation de la paix pour renforcer la résilience du pays. À cet égard, il est de plus en plus urgent de s'attaquer aux problèmes économiques, sociaux et de gouvernance afin de répondre aux attentes croissantes des Sierra-Léonais. Comme l'a indiqué le Président de la formation Sierra Leone, plusieurs de ces problèmes sont des problèmes de long terme et vont

nécessiter des efforts soutenus sur une longue période de temps, étant donné que la situation économique mondiale et les conditions générales de sécurité dans la sous-région auront une influence prépondérante.

Je suis heureux d'annoncer que des progrès spectaculaires sont en train d'être accomplis dans la mise en place des structures nécessaires pour agir dans les trois domaines déterminants que sont l'emploi et l'autonomisation des jeunes; la bonne gouvernance et l'état de droit; et la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée. Mis en avant dans notre programme pour le changement, ces domaines ont été approuvés par la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix. Un appui international soutenu est néanmoins nécessaire pour relever tous les défis qui subsistent aux niveaux national et sous-régional.

Sur le plan socioéconomique et du développement, nous restons très attachés au partenariat solide qui existe entre la Sierra Leone, les Nations Unies et la communauté des donateurs. D'ailleurs, la Sierra Leone est considérée comme un exemple pour ce qui est des pratiques optimales en matière de coordination des donateurs et comme un grand succès en matière de consolidation de la paix. À cet égard, nous soulignons que la communauté internationale doit continuer de concourir à notre réussite en apportant son soutien à notre Programme pour la prospérité et en s'y conformant. Comme je l'ai déjà dit, ce Programme est fondé sur le New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles adopté au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Busan. La communauté internationale doit également reconnaître la nécessité d'accorder une attention particulière aux pays sortant d'un conflit, la Sierra Leone étant un des pays pilotes. Le Programme pour la prospérité, qui est sur le point d'être achevé et qui prévoit notamment des consultations élargies avec les acteurs nationaux et les partenaires de développement et une plus grande adhésion, se concentre en priorité sur la situation de la Sierra Leone au-delà de la phase de consolidation de la paix afin que le pays devienne un membre plus sûr, pacifique, développé et responsable de la communauté des nations. Ce Programme vise à assurer un avenir durable pour tous les Sierra-léonais, qu'ils soient jeunes ou âgés, puissants ou faibles, handicapés, marginalisés ou démunis ou qu'ils fassent partie de la majorité ou d'une minorité.

Dans le discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture officielle de la quatrième session parlementaire, le Président Koroma a clairement exprimé sa volonté de mettre la Sierra Leone sur la voie de la viabilité et de la résilience. À cet effet, nous continuerons de coopérer avec toutes les parties prenantes, y compris les partis politiques et les organisations de la société civile, afin d'encourager et de promouvoir la réconciliation nationale, le dialogue politique et un système de gouvernance ouvert à tous, notamment par une révision de la Constitution pour prendre en considération les principales questions politiques et sociales, ainsi que l'égalité des sexes. Dans le cadre du processus de révision de la Constitution, nous nous appuyerons sur une analyse critique et un vaste débat national sur les points faibles ou les lacunes qui caractérisent des domaines tels que l'état de droit, l'unité et la cohésion nationales, la gouvernance participative et la justice sociale.

Cependant, l'appui des partenaires internationaux demeure absolument essentiel pour aider le Gouvernement à renforcer des institutions démocratiques décisives telles que la Commission d'enregistrement des partis politiques, la Commission indépendante des médias, la Commission nationale pour la démocratie, la Commission électorale nationale, la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme et la Société sierra-léonaise de radiodiffusion. Le comité directeur de haut niveau—composé de partenaires du Fonds commun pour les élections, des organes d'administration des élections, la police sierra-léonaise, le secteur de la justice, la société civile et le Ministère des finances et du développement économique, qui ont piloté et contrôlé avec efficacité les financements et les activités liées aux élections de 2012—poursuivra ses travaux durant la période postélectorale à venir.

Conformément aux recommandations de la Commission Vérité et réconciliation visant à s'attaquer aux causes profondes du conflit en Sierra Leone, le Gouvernement continue de travailler avec tous les acteurs nationaux et l'ONU pour promouvoir l'adoption de la loi sur l'égalité des sexes pour accroître la participation des femmes aux processus de prise de décision. Ces objectifs ont été clairement présentés dans le discours prononcé par le Président lors de l'ouverture officielle de la quatrième session parlementaire et réaffirmés dans la déclaration sur les Sierra-léonaises qu'il a faite à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme, lorsqu'il a dit: « Les femmes avancent – le pays tout entier est en marche vers l'égalité des sexes

– nous ne ferons pas machine arrière ». Le Président a également proclamé le 8 mars Journée nationale de la femme.

En vue d'atteindre nos objectifs de développement et de régler les questions résiduelles de consolidation de la paix, nous comptons sur l'appui du BINUCSIL, alors même qu'il s'engage sur le chemin non balisé de sa transition. Je voudrais donc terminer en assurant les membres du Conseil, le Secrétaire général, la Commission de consolidation de la paix et l'ensemble des Membres de l'ONU que le Gouvernement sierra-léonais est prêt et disposé à coopérer, et désireux de le faire, en vue d'appliquer la décision du Conseil visant à assurer une transition sans heurt et en douceur entre le BINUCSIL et le Coordonnateur résident qui marquera à terme le succès de la mission du BINUCSIL et, de manière générale, des activités de maintien et de

consolidation de la paix menées par les Nations Unies en Sierra Leone. Nous appelons donc à une gestion prudente du processus de transition afin qu'il soit dûment tenu compte de ses répercussions à court et à long terme sur les acquis obtenus à ce jour.

Enfin, je félicite l'ONU et nos partenaires internationaux pour l'appui fourni en vue de l'achèvement des travaux du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Le Tribunal a lui aussi largement contribué à la consolidation de la paix en sifflant la fin de l'impunité.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autres orateurs sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 45.